

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine <sup>(1)</sup>  
Elections régionales – Mars 2010  
**« Palestine, les régions s'engagent pour le droit ».**  
**Questionnaire aux candidats**

**1. L'enfermement et la fragmentation des Territoires palestiniens**

En tant qu'élu régional, vous pourrez vous prononcer sur la politique internationale de votre région. Voici 5 ans que la Cour internationale de justice de la Haye a déclaré illégal le Mur construit en Cisjordanie, dernier outil en date du régime de contrôle israélien, au bénéfice des colonies. Pour les Palestiniens, 38% de leur territoire, notamment Jérusalem-Est, est inaccessible. Peu à peu, les Territoires palestiniens suffoquent. C'est déjà le cas dans la bande de Gaza, symbole exacerbé d'une punition collective et victime durant l'hiver 2008/2009 de l'opération israélienne la plus meurtrière depuis 1967<sup>(2)</sup>. Ce territoire est déjà depuis plusieurs années l'objet d'un blocus qui le conduit à la limite de l'asphyxie.

**QUESTION : Mobiliserez-vous votre Conseil régional pour appeler à la fin du blocus de la bande de Gaza et au démantèlement des colonies ?**

**RÉPONSE :**

Les candidats d'Europe Ecologie partagent entièrement votre analyse de la situation inacceptable imposée par l'Etat d'Israël au peuple palestinien à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. En tant qu'élus régionaux nous agissons fortement pour obtenir la levée du blocus de Gaza, la suppression du Mur illégal construit par Israël, la fin de l'occupation et de la colonisation israélienne.

Au cours de la mandature qui s'achève, les élus écologistes en IDF ont été amenés à se prononcer de façon très claire contre une proposition de partenariat entre le Grand Jérusalem et la région Ile de France au nom du non respect du droit international par Israël sur ce territoire. A cette occasion, ils ont affirmé leur attachement au statut de Jérusalem définit par les Nations Unies depuis 1967 et qui envisage Jérusalem-Est comme capitale du futur état palestinien.

**QUESTION : Envisagerez-vous une mission d'élus dans les Territoires palestiniens ?**

**RÉPONSE :**

Nous enverrons bien sûr des délégations afin de suivre de près l'évolution de la situation et de soutenir les populations palestiniennes opprimées en vue de la création, conformément au droit international, d'un Etat palestinien viable, avec Jérusalem-Est comme capitale, coexistant avec l'Etat d'Israël dans la paix et la sécurité, qui demeure l'objectif à atteindre.

Mais, parmi les projets prioritaires que les candidats Europe-Ecologie souhaitent entreprendre figure l'organisation d'une mission d'étude consacrée aux questions environnementales et à « la guerre écologique » que les israéliens imposent aux palestiniens avec les conséquences sociales et sanitaires qui s'ensuivent.

Depuis des années, Gaza et la Cisjordanie vivent notamment une guerre de l'eau par un contrôle militaire des ressources (les israéliens consomment plus de quatre fois plus d'eau que les palestiniens), la destruction des terres de culture pour la construction du mur, le défaut ou l'insuffisance des services publics pour le recueil et le traitement des déchets en raison du blocus, la pollution de l'eau salée et des puits, etc. Le développement de l'agriculture intensive israélienne épuise régulièrement les nappes aquatiques.

Après la guerre contre Gaza 2008/2009, le désastre environnemental est encore plus grave et cet type de mission d'étude permettra de mieux cibler les axes d'intervention politique et

solidaire envers les territoires palestiniens.

**2. L'importance de la coopération décentralisée avec les territoires palestiniens occupés**  
**De nombreuses collectivités locales françaises s'investissent dans des projets de coopération décentralisée avec des collectivités palestiniennes dans le domaine de la santé, de l'agriculture, de l'éducation ou de l'environnement, notamment dans le cadre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine. En tant qu'élu régional, vous aurez à vous prononcer sur la politique de coopération internationale de votre région vis-à-vis des Territoires palestiniens.**

**QUESTION : Engagez-vous des projets de coopération avec une collectivité palestinienne ?**

**RÉPONSE :**

Il est clair que la coopération décentralisée constitue un outil privilégié pour démocratiser la politique internationale française, et pour mieux la faire coller aux intérêts véritables des citoyens exprimés à la base. De nombreux élus Verts et écologistes sont déjà en charge de la coopération décentralisée de différentes régions françaises.

La région Ile de France a confié une mission aux experts du CIHEAM (Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes) sur les contours d'un projet de coopération hydraulique à Bethléem. Cependant, cette coopération n'a pas été officialisée. Nous souhaitons aller plus loin. Nous oeuvrerons pour qu'un protocole de coopération décentralisée soit signé entre la région Ile de France et la ville de Bethléem. Par ailleurs, nous ferons tout pour que la Région adhère au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine mis en place par Cités Unies France, afin d'être partie prenante du réseau des collectivités françaises engagées dans une coopération avec des villes palestiniennes et de mutualiser nos expériences. Fait par exemple partie de ce réseau, Montreuil, ville de plus de 100 000 habitants, dirigée par les Verts, qui a signé en 2009 un accord de coopération avec la ville palestinienne de Beit Sira en Cisjordanie. Il s'inscrit dans la logique de développement durable et touche les domaines suivants de coopération : eau assainissement, éclairage public, traitement des déchets, éducation, enfance, développement local et initiatives citoyennes.

Rappelons que les élus Verts et Europe Ecologie du Conseil de Paris ont déjà présenté, le 14 décembre 2009, un vœu pour la tenue d'Assises de la coopération décentralisée entre les villes françaises et palestiniennes.

Cette initiative devra pouvoir se réaliser dans les meilleurs délais et, si le besoin se fait sentir, en lien avec les élus Europe-Ecologie de la région IDF. Il faut donner à la coopération décentralisée des objectifs politiques qui sortent du cadre de l'assistance et du simple transfert technologique sur la base des inégalités qui existent .

Sur tous les projets de coopération décentralisé, sur ceux relatifs à l'eau, les futurs élus de la liste Europe-Ecologie seront extrêmement attentifs à ce que les moyens financiers importants, prévus par la loi Oudin-Santini de janvier 2005, ne soient pas utilisés au seul fin d'aider les grands groupes françaises comme Veolia à trouver des nouveaux marchés.

La Région s'est également dotée d'un dispositif dit " Fonds de coopération et de solidarité " dédié aux associations franciliennes qui élaborent des projets en direction d'associations des autres pays; ainsi que d'un dispositif dit " Rayonnement ", en cours de définition, et qui sera probablement adopté par la prochaine assemblée. Sur ces deux fonds les associations régionales de solidarité avec la Palestine peuvent avoir un rôle à jouer pour l'aide à l'élaboration des projets et pour information des élus régionaux.

**3. La coopération avec l'occupation israélienne**

**De nombreux produits agricoles sur le marché européen proviennent des colonies israéliennes présentes en Cisjordanie. La compagnie Agrexco fait par exemple partie des entreprises israéliennes qui exportent ces produits. Celle-ci s'installera prochainement dans le port de Sète avec le soutien du Conseil régional du Languedoc-Roussillon.**

**QUESTION : Empêchez-vous votre région ou des entreprises de votre région de collaborer avec une entreprise israélienne implantée illégalement dans les territoires palestiniens occupés ?**

**RÉPONSE :**

Les élus Verts et Europe Ecologie du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et des conseils départementaux de la région sont très engagés dans la lutte contre la décision du président de la région de donner à l'entreprise Agrexco la concession d'une partie du port de Sète pour la réception et le stockage des produits provenant des colonies

Notre intention est d'empêcher l'écoulement sur le marché international, français et régional des produits israéliens provenant des zones illégalement occupées par Israël ou dont la traçabilité est douteuse.

Les Verts font partie du « Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens » et ont pris la décision de soutenir, comme de nombreuses organisations à travers le monde, la demande de la société civile et politique palestinienne pour que des sanctions soient appliquées à Israël dans le cadre de l'initiative non-violente « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » jusqu'à ce que le droit international et les principes universels des droits de l'Homme soient respectés.

Nous appelons ainsi au boycott des produits provenant des colonies illégales d'Israël dans les territoires palestiniens occupés. Nous appelons aux désinvestissements des entreprises étrangères tirant profit de l'occupation et de la colonisation et à des sanctions contre Israël, notamment la suspension de l'accord d'association UE / Israël tant que l'article 2 sur les droits de l'Homme de ceux-ci ne sera pas respecté.

Devant l'échec actuel de la communauté internationale à faire appliquer par Israël le droit et la justice, la campagne BDS est pour nous un moyen efficace et non-violent de s'attaquer aux entreprises qui profitent de la colonisation de la Palestine ou qui la favorisent

**Des entreprises françaises sont impliquées dans des activités liées à la colonisation israélienne, dont deux entreprises françaises Alstom et Véolia qui ont conclu un contrat prévoyant la construction et l'exploitation d'une ligne de tramway entre Jérusalem-Ouest et deux colonies de Jérusalem-Est. La banque franco-belge Dexia, spécialisée dans le financement de collectivités locales, finançait, via sa filiale israélienne, le développement de colonies dans les territoires occupés palestiniens. Ces entreprises ont parfois des contrats avec des collectivités territoriales françaises.**

**QUESTION : Envisagez-vous de ne pas recourir à ce genre d'entreprises, de rompre ou de ne pas renouveler leur contrat le cas échéant ?**

---

**RÉPONSE :**

En décembre 2009 les élus Verts parisiens ont eu l'occasion de s'opposer au partenariat entre « Eaux de Paris » et « Soda Club », entreprise israélienne implantée dans une colonie à l'Est de Jérusalem. Cela a également été le cas avec les Verts du Conseil régional du Languedoc-Roussillon concernant l'implantation Agrexco.

Si des partenariats de ce type étaient envisagés au niveau de la région IDF, les élus d'Europe-Ecologie prendraient toute leur responsabilité pour lutter contre des accords ou des contrats avec des entreprises, françaises ou israéliennes, qui ne respectent pas le droit international et tirent profit des colonies.

Pour nous, l'intensification de la colonisation rend impossible la création d'un Etat palestinien viable et, dans une plus large mesure, empêche la paix au Proche-Orient. Les listes d'Europe Ecologie se prononcent résolument pour la fin de l'occupation israélienne. A ce titre, elles saluent la déclaration<sup>1</sup> de la Présidence en exercice au nom de l'Union européenne du 24

---

<sup>1</sup> Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne concernant les activités d'implantation de colonies de peuplement israéliennes (6789/1/09 REV 1)

février dernier qui condamne le projet de construction d'une nouvelle colonie de peuplement et considère qu'un tel projet viole à nouveau le droit international. C'est à ce titre qu'Europe-Ecologie préconise une campagne de responsabilisation et de sensibilisation à l'égard des entreprises européennes pour qu'elles ne participent en aucun cas à l'expansion de la colonisation. La décision du Tribunal de Nanterre qui se déclare compétent sur la procédure engagée par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) contre Véolia transport, Alstom et Alstom transport concernant la construction et l'exploitation d'un tramway à Jérusalem-Est est déterminante et doit être exploitée dans une campagne de responsabilisation.

Associations de l'Essonne signataires de la lettre :

AJPF (Association de jumelage entre les camps palestiniens et les villes françaises), Amnesty International, Artisans du Monde, CCFD ( Comité catholique contre la faim et pour le développement)CICUP (Comité Universitaire de coopération avec les universités palestiniennes)Evry Palestine,Ligue des Droits de l'Homme, Maison du Monde